Crowe

Avvens Audit

17B, rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE
Tél. +33 (0)4 77 57 47 48
www.crowe-avvens.fr

ADHAMA

41 chemin de chez Liange
42510 Buissières
RCS : 333 762 557

Rapports du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Crowe

Avvens Audit

17B, rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE
Tél. +33 (0)4 77 57 47 48
www.crowe-avvens.fr

ADHAMA

41 chemin de chez Liange
42510 Buissières
RCS : 333 762 557

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ADHAMA

41 chemin de chez Liange
42510 Bussières
RCS : 333 762 557

A l'Assemblée générale de l'association ADHAMA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADHAMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe, dans son paragraphe « METHODES D'EVALUATION, Immobilisations et amortissements » et ses tableaux « Immobilisations » et « Amortissements » reprend notamment les modalités de calcul des amortissements et les flux comptabilisés au titre de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, de la présentation d'ensemble des comptes et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues, nous avons examiné les modalités de comptabilisation, les méthodes retenues et nous nous sommes assurés d'une information appropriée dans l'annexe.

L'annexe, dans ses tableaux « Nature des activités » et « Répartition Concours publics et Subventions de l'exercice » reprennent en détail les activités de l'association réalisées au titre de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, de la présentation d'ensemble des comptes et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues, nous avons examiné les modalités de comptabilisation, les méthodes retenues et nous nous sommes assurés d'une information appropriée dans l'annexe.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Etienne, le 9 juin 2023.

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes

Alexandre Dagnaud
Associé

Annexe
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

© 2023 Avvens

Exco Loire

Exercice N : 31/12/2022
Exercice N-1 : 31/12/2021

ADHAMA

ASSOCIATION **D**ES **H**ANDICAPES **A**DULTES DES MONTAGNES DU **MA**TIN

41 chemin de chez Liange
42 510 BUSSIERES

ADHAMA
Association Des Handicapés Adultes des montagnes du MAtin

COMPTES ANNUELS

ACTIF

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement	4 590	4 590		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 610	11 610		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	150 437		150 437	150 437
Constructions	2 649 227	368 990	2 280 237	2 397 083
Installations techniques, matériel et outillage industriel	287 505	172 506	115 000	127 167
Autres immobilisations corporelles	921 787	709 277	212 510	240 506
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 828		1 828	1 828
Autres titres immobilisés	310 080		310 080	308 540
Prêts				
Autres	16 812		16 812	16 627
TOTAL I	**4 353 877**	**1 266 973**	**3 086 904**	**3 242 187**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	7 353		7 353	12 508
Avances et acomptes sur commandes	1 524		1 524	
Créances clients et comptes rattachés	397 877		397 877	258 705
Autres	81 075		81 075	142 946
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 452 803		1 452 803	1 301 193
Charges constatées d'avance	2 991		2 991	2 403
TOTAL II	**1 943 623**		**1 943 623**	**1 717 755**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**6 297 500**	**1 266 973**	**5 030 527**	**4 959 943**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

PASSIF

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Fonds Propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires et complémentaires	107 022	107 022
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Réserves affectés à l'investissement	262 713	211 218
Réserves pour couverture du BFR	70 527	70 527
Réserves de compensation des déficits	284 924	305 771
Réserves de compensation des amortissements	2 602	2 602
Dont réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	730 214	730 214
Report à nouveau		
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-170 655	-161 441
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	169 550	140 117
Dont report à nouveau pour projet de l'entité		
Dépenses refusées par les autorités de tarification ou inopposables	-23 610	-23 610
Report à nouveau de gestion propre	194 625	192 675
Excédent ou déficit de l'exercice	**68 066**	**52 817**
Dont résultat de l'exercice des activités sociales et médico-sociales	*37 967*	*40 051*
Situation nette (sous total)	**1 695 978**	**1 627 912**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	626 157	634 266
Provisions réglementées	211 918	198 918
TOTAL I	**2 534 053**	**2 461 095**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	464 222	479 470
TOTAL II	**464 222**	**479 470**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 518 215	1 584 783
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 499	52 981
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	359 872	286 224
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 172	64 830
Autres dettes	20 495	30 559
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**2 032 252**	**2 019 377**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	[illegible]	[illegible]

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Compte Résultat

Libellé	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	630	810
Ventes de biens et services	333 152	288 031
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	88 583	76 983
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 710 969	2 472 754
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 554	29 975
Utilisations des fonds dédiés	41 500	
Autres produits	799 388	740 561
Total I	**3 983 775**	**3 609 115**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 044 857	927 195
Impôts, taxes et versements assimilés	119 834	114 859
Salaires et traitements	1 788 872	1 672 949
Charges sociales	652 502	598 568
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	224 275	228 205
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	81 898	41 500
Autres charges	728	4 920
Total II	**3 912 966**	**3 588 196**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**70 809**	**20 919**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 558	58
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**1 558**	**58**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	28 056	31 511
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**28 056**	**31 511**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-26 498**	**-31 453**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**44 311**	**-10 534**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Compte Résultat

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		6
Sur opérations en capital	42 306	177 306
Reprises sur provisions, aux dépréciations et transferts de charges	40 558	35 779
Total V	82 864	213 091
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		33 625
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59 109	116 115
Total VI	59 109	149 739
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	23 755	63 352
Impôts sur les bénéfices (VII)		
Total des produits (I+III+V)	**4 068 197**	**3 822 263**
Total des charges (II+IV+VII+VIII)	**4 000 131**	**3 769 446**
EXCEDENT OU DEFICIT	**68 066**	**52 817**
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	***37 967***	***40 051***

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - PRODUITS		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Personnel bénévole		
Prestations en nature		
TOTAL		

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

L'association ADHAMA a pour but de promouvoir et gérer des établissements spécialisés pour enfants ou adultes handicapés physiques ou mentaux. Elle leur permet d'accéder au monde du travail et de faciliter leur insertion sociale. Sa finalité, c'est aussi d'associer étroitement les familles ayant en charge un enfant ou adulte handicapé à toute œuvre d'insertion sociale.
L'association gère 3 structures : ESAT, SAVS et EANM

L'ESAT : *agrément pour 52 travailleurs handicapés*
Un des objectifs initial de l'association était de répondre à la demande d'emploi de nombreux adultes en situation de handicap dans ce secteur du département de la LOIRE. Les membres du bureau de l'époque ont décidé de s'implanter dans le village de BUSSIERES, alors un lieu important en termes de petites entreprises de tissage de la soie à domicile. Le Centre d'Aide par Travail (CAT) « CREATIONS » ouvre alors ses portes en 1985. Depuis juin 2020, l'ESAT a été transféré sur Balbigny dans la Zone Industrielle de Chanlat dans un bâtiment neuf.

SAVS : *agrément de 35 places*
En 1986, l'association s'est mobilisée pour obtenir l'ouverture d'un service d'accompagnement, complémentaire du CAT, afin de renforcer et diversifier l'aide aux personnes accueillies. L'objectif était de soutenir des personnes qui disposaient d'un niveau d'autonomie physique, social et psychologique suffisant pour ne pas nécessiter de placement dans une structure classique.

EANM Les Muriers : *agrément de 40 places*
C'est un établissement médicosocial qui a ouvert ses portes en 2009 et qui est gérée par l'association ADHAMA ayant pour responsabilité d'accueillir, héberger et accompagner au quotidien des personnes adultes en situation de handicap mental ou psychique travaillant ou non en ESAT. Le bâtiment appartient à Loire Habitat.

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

L'exploitation de l'association est inscrit dans la contractualisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour 2020-2024 entre l'association, l'A.R.S et le conseil départemental de la Loire.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

Ils intègrent les bilans et comptes de résultat de l'association.

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET AUTRES INFORMATIONS

1. Publication dans les comptes financiers des rémunérations de trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

2. Crise en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.
Au 31 décembre 2022, l'Association n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

3. Autres faits marquants

La crise sanitaire et sociale liée au Covid-19 a amplifié la prise de conscience de la situation des acteurs du soin, leurs attentes de reconnaissance, de revalorisation, d'amélioration des conditions d'exercice de leur métier et de leurs aspirations à un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. La loi SEGUR (avril 2021) a donc permis de répondre à ce constat et revaloriser le personnel de soins. Celle-ci s'est étendue dans le secteur social médico-social par les accords Laforcade (mai 2021) puis s'est développé sur le personnel socio-éducatif à partir avril 2022.
Il est à noter que l'association subit également l'inflation.

4. Evènements post clôture :

Néant

5. Bénévolat

Aucune valorisation du bénévolat n'a été faite car les participations des bénévoles se limitent aux instances statutaires (conseil administration, assemblée générale).

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement 2019-04 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CASF)
- Des dispositions du plan comptables générales
- De l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

METHODES D'EVALUATION

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont comptabilisés à l'actif dès lors qu'ils répondent à la définition des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions (approche par composants) :	10 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions :	3 à 20 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers :	3 à 15 ans
- Matériel et outillage :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 à 10 ans
- Mobilier :	3 à 10 ans

Immobilisations financières :
Il s'agit d'autres titres immobilisés, prêts, autres immobilisations financières
Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les immobilisations financières nettes au 31 décembre 2022, pour un montant de 329 k€, sont essentiellement constituées par les parts sociales à hauteur de 300 k€ et les dépôts et cautionnements versés pour 27 k€.

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

b. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat du dernier entré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les même droits, la plus-value est calculée premier entré - premier sorti.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions réglementées et fonds dédiés

Depuis le 1er janvier 2020, le règlement 2019-04 supprime les provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations et les intègre dans le mécanisme des fonds dédiés. Le compte 142, maintenu dans les comptes administratifs à destination des tiers financeurs, est reclassé en fonds dédiés dans les comptes annuels.

Les autres provisions règlementées prévues au CASF sont maintenues dans les comptes annuels (provisions pour couverture du BFR, amortissements dérogatoires, provisions réglementées afférentes aux plus-values de cession d'actifs immobilisés)

Les fonds dédiés inscrits au bilan enregistrent exclusivement des sommes accordées par des tiers financeurs dont l'utilisation est règlementée. Ils ont vocation à financer du fonctionnement ou de l'exploitation et sont détaillés en annexe.

Chiffre d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par l'association, qui se distingue comme suit :
- la vente de produits : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés,
- la prestation de service : la société reconnait les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.
Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Détail des résultats par structure

Le résultat se compose des résultats EMS gérés par l'association (Hébergements, ...) ainsi que le résultat de la "Gestion Libre" (Gestion non réglementée relative au patrimoine associatif). La décomposition du Résultat Net Comptable a été la suivante :

DETAIL DES RESULTATS	Résultat comptable	Reprise de résultat	Résultat économique
Résultat des activités sociales et médico-sociales	37 967		37 967
ESAT Social	*- 31 270*		*-31 270*
SAVS	*19 005*		*19 005*
EANM	*24 208*		*24 208*
Habitat Inclusif	*26 024*		*26 024*
Résultat des activités de gestion libre	30 099		30 099
ESAT Production	*24 718*		*24 718*
Association	*5 381*		*5 381*
Total	**68 066**		**68 066**

Le résultat comptable (excédent ou insuffisance) est comptabilisé en distinguant le report à nouveau (résultat définitivement acquis à l'association) et le résultat sous contrôle de tiers financeurs dans l'attente d'obtenir leur accord sur la jouissance du résultat dans un délai de 1 à 3 ans dans le compte 115.

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Nature des activités

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits de la tarification	2 648 671	2 430 954
Chiffre d'affaires des activités en gestion propre	88 583	76 983
Dons		
Subvention d'exploitation	62 298	41 800
Cotisations des adhérents (encaissement)	630	810
Autres produits	1 132 540	1 028 592
Total	**3 932 722**	**3 579 139**

Répartition Concours publics et Subventions de l'exercice

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		2 648 671				**2 648 671**
Subventions d'exploitation		40 000			1 100	**41 100**
Subventions d'équilibre						**-**
Subventions d'investissement					21 198	**21 198**
Total	**-**	**2 688 671**	**-**	**-**	**22 298**	**2 710 969**

Chiffre d'affaires

	EXERCICE N
Ventes de biens et de services	**330 779**
Conditionnement	74 516
Espaces verts	146 387
Pôle artisanal	68 109
Bois de chauffage	41 767
Prestations de services	**90 805**
Mise à disposition collective de travailleurs handicapés	35 398
Mise à disposition individuelle de travailleurs handicapés	25 138
Prestations de repas	30 270
Total	**421 584**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Immobilisations

Immobilisations	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur de fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Donation temporaire d'usufruit					
Autres immobilisations incorporelles	16 200				16 200
Total	**16 200**				**16 200**
Immobilisations corporelles					
Terrains	150 437				150 437
Agencements et aménagements des t					
Bâtiment	2 635 285	13 942			2 649 227
Installations, matériel et outillage tech	382 546	13 081	108 122		287 506
Agencements	408 632	16 245			424 877
Matériel de transport	241 048	19 995	16 256		244 787
Matériel de bureau	92 696		1 633		91 063
Moblier	169 125	4 002	15 082		158 046
Autres immobilisations corporelles	3 014				3 014
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
	4 082 784	**67 265**	**141 093**		**4 008 957**
Immobilisations financières					
Participations	1 828				1 828
Prêts					
Autres immobilisations financières	325 167	1 725			326 892
Total	**326 995**	**1 725**			**328 720**
TOTAL GENERAL	**4 425 979**	**68 990**	**141 093**		**4 353 877**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Amortissements

Amortissements	Amortissements début de l'exerice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Amortissements fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Donation temporaire d'usufruit					
Autres immobilisations incorporelles	16 200				16 200
Total	**16 200**				**16 200**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements des t					
Bâtiment	238 202	130 788			368 990
Installations, matériel et outillage tech	255 379	25 248	108 122		172 506
Agencements	381 399	16 094			397 493
Matériel de transport	123 243	33 975	16 256		140 961
Matériel de bureau	46 937	10 732	1 633		56 036
Moblier	119 602	7 253	15 082		111 773
Autres immobilisations corporelles	2 829	185			3 014
Total	**1 167 591**	**224 275**	**141 093**		**1 250 774**
Immobilisations financières					
Participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total					
TOTAL GENERAL	**1 183 791**	**224 275**	**141 093**		**1 266 973**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Créances

Libellé	Montant brut 2022	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 828		1 828
Prêts			
Autres immobilisations financières	26 946		26 946
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	397 877	348 197	49 680
Autres créances	81 075	81 075	
Charges constatées d'avance	2 991	2 991	
TOTAL CREANCES	**510 716**	**432 262**	**78 454**

(1) Montant :
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Dettes

Libellé	Montant brut 2022	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	1 518 215	93 028	291 710	1 125 962
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 499	81 499		
Personnel et comptes rattachés	154 013	154 013		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	177 715	177 715		
Etat et autres collectivités publiques	28 144	28 144		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 172	52 172		
Autres dettes	20 495	20 495		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**2 032 252**	**607 065**	**291 710**	**1 125 962**
Emprunts souscrits	20 297			
Remboursements de capital	92 576			
Concours bancaires				

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Libellé	Montant brut 2022
Autres charges à payer	
Fournisseurs, factures non parvenues	10 622
Personnel, autres charges à payer	148 665
Organismes sociaux, autres charges à payer	75 672
Etat, charges à payer	
Divers, charges à payer	3 412
Autres produits à recevoir	
Clients, produits non encore facturés	
Personnel, produits à recevoir	
Organismes sociaux, produits à recevoir	
Etat, produits à recevoir	
Divers, produits à recevoir	438

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Fonds propres

Fonds propres	A l'ouverture 2022	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture 2022
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires et complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Ecart de réévaluation	107 022				107 022
Fonds propres	**107 022**				**107 022**
Exc. affectés à l'investissement	211 218			51 494	262 713
Exc. affectés à la couvèrture du BFR	70 527				70 527
Réserve de compensation des déficits	305 771			-20 847	284 924
Réserve de compensation des charges d'amortissements	2 602				2 602
Réserves des activités médico-sociales	**590 118**			**30 648**	**620 766**
Autres réserves en gestion propre	730 214				730 214
Réserves	**1 320 332**			**30 648**	**1 350 979**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-161 441			-9 213	-170 655
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	140 117			29 433	169 550
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	**-21 325**			**20 220**	**-1 105**
Dépenses refusées par l'aurotité de tarification	-23 610				-23 610
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	192 675			1 950	194 625
Report à nouveau des autres activités	**169 065**			**1 950**	**171 015**
Report à nouveau	**147 741**			**22 170**	**169 910**
Résultat de l'exercice	52 817	68 066		-52 817	68 066
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion	*40 051*	*37 967*		*-40 051*	*37 967*
Subventions d'investissement	634 266	21 198	29 306		626 157
Provisions réglementées	198 918	13 000			211 918
TOTAL FONDS PROPRES	**2 461 095**	**102 264**	**29 306**	**0**	**2 534 053**

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat comptable	68 066	52 817
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	*68 066*	*52 817*
dont résultats effectifs sous gestion propre	*30 099*	*12 766*
dont résultats effectifs sous gestion contrôlée	*37 967*	*40 051*

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Subventions d'investissement

Libellé subvention	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager
Subvention APICIL	100 000	94 203	4 348		89 855
Subvention Caisse d'Epargne (prod)	30 000	30 000			30 000
Subvention Konica Minolta matériel ergo (prod)	10 000	8 000	2 000		6 000
Subvention AURA	63 264	59 597	2 751		56 846
Subvention AURA	195 549	187 047	8 502		178 545
Subvention AURA (prod)	5 899	5 643	256		5 386
Subvention CCAH	200 000	188 406	8 696		179 710
Subvention CCAH	33 333	31 884	1 449		30 435
Subvention Fondation de France	30 000	28 261	1 304		26 957
Subvention Netoyage véhicule	21 198			21 198	21 198
Subventions diverses	13 474	1 226			1 226
Total	**702 717**	**634 266**	**29 306**	**21 198**	**626 157**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Provisions et fonds dédiés

Fonds propres	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Total					
Fonds reportés et dédiés					
Fonds reportés aux legs et donations					
Fonds dédiés accordés par les autorités de tarification	413 400	46 109	40 558		418 952
dont prov. renouvellement des immobilisations	*413 400*	*46 110*	*40 558*		*418 953*
Autres fonds dédiés	66 070	60 700	81 500		45 270
Total	**479 470**	**106 809**	**122 058**		**464 222**
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé					
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant					
Total					

(1) Les provisions pour renouvellement des immobiilisations inscrites dans les comptes adminstratifs sont inscrites en fonds dédiés dans les comptes annuels (ANC 2019-04)

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Résultat exceptionnel

	Montant en fin d'exercice
Produits exceptionnels	**82 864**
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	13 000
Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	29 306
Autres produits exceptionnels	40 558
Charges exceptionnelles	**59 109**
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges exceptionnelles	59 109
Total	**23 755**

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Effectif moyen en ETP

	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres	2,38	2,41
Non Cadres	80,72	81,25
Total	**83,10**	**83,66**

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
La convention collective appliquée est celle des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

L'engagement global au 31 décembre 2022 au titre du passif social s'élève à 146 864 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont désormais les suivantes :

Age du départ à la retraite :	67 ans
Taux d'actualisation (inflation comprise) :	3,75%
Taux de croissance des salaires :	1,00%
Taux de turn-over :	Très faible
Table de mortalité :	INED 2016-2018
Taux de charges fiscales et sociales :	47%

Les crédits accordés par les autorités de tarification pour le financement des départs en retraite s'élèvent à 24 570 € à la date du bilan.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2022 pour 10 622€.

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577

Engagement donnés et reçus

	31/12/2022
Garanties liées aux prêts	
Prêt n°063963C	
Caution personne morale Commune de Bussières	3 787
Prêt n°118378C	
Gage sur véhicule automobile	43 299
Nantissement des comptes titres	17 004
Caution FGMOSS	435
Prêt n°119672C	
Gage sur véhicule automobile	26 638
Nantissement des comptes titres	7 991
Caution FGMOSS	222
Prêt n°131052C	
Natntissement CIF	3 004
Caution FGMOSS	163
Prêt n°074389C	
Caution FGMOSS	137
Prêt n°057348C	
Caution personne morale Département de La Loire	24 398
Prêt n°027646C	
Caution FGMOSS	179
Prêt n°101970C	
Caution personne morale Département de La Loire	691 317
Caution GEGC	414 790
Prêt n°145628C	
Nantissement des comptes titres	8 083
Caution FGMOSS	225
Prêt n°145654C	
Caution FGMOSS	121
Prêt n°165323C	
Nantissement de comptes-titres	4 057
Prêt n°165337C	
Nantissement de comptes-titres	6 009
	1 590 926

AVVENS Audit
SA au capital de 40.000 €
14, quai du Commerce - CP 113
69266 LYON Cedex 09
Tél. 04 72 85 75 00 - Fax 04 72 85 75 29
RCS LYON 305 446 577